Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

		220200-400 01 01 01-4000	ge des produits biologiques		
	I.1 Numéro du d	Main	I.2 Type d'Opérateur Opérateur		
ires	FR-BIO-16.250-004	8046.2023.003	Groupe d'opérateurs		
ğ	I 3 Onérateur ou	groupe d'opérateurs	I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle		
11g	Nom	SCEA EN LAURENS	Autorité QUALISUD (FR-BIO-16)		
go	Adresse	655 chemin d'en Laurens 81220 Teyssode	Adresse 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande		
ınts	Pays	France Code ISO FR	Pays France Code ISO FR		
Partie I: Eléments obligatoires	• Production • Préparation	tivités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs			
Par			7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et		
	 (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: production biologique, sauf durant la période de conversion 				
	Méthode d	ricoles transformés, y compris les produits de l'aquact le production:	lture, destinés à l'alimentation humaine		
	– producti	on de produits biologiques			
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.				
	I.7 Date, lieu		I.8 Validité		
	Date	14 août 2023 Nom et 09:50:15 +0200 signature CEST QUALISUD	Certificat valable du 22/03/2023 au 31/12/2024		
	Lieu	Marmande (FR)			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II.1 Répertoire des produits				
(CEE) n	e la nomenclature combinée (NC) visé au règlement ° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du			
champ	d'application du règlement (UE) 2018/848			
Orges : + sainfoin portegraine Oignons : échalotte Courges et citrouilles : potimarron - buternut Ail		Biologique		
Oignons : échalotte		Biologique		
Courges et citrouilles : potimarron - buternut		Biologique		
Ail		Biologique		
		Biologique		
Pois chiches, secs Blé tendre Tournesol Jachère, gel annuel entrant en rotation Prairie permanente		Biologique		
Tournesol		Biologique		
Jachère, gel annuel entrant en rotation		Biologique		
Prairie permanente		Biologique		
Luzerne : porte graine		Biologique		
Millet - à compter du 02/05/2023 Avoine		Biologique		
Luzerne : porte graine Millet - à compter du 02/05/2023 Avoine Légumes déshydratés : échalotes sachets 500g - 1kg,		Biologique Biologique		
		Biologique		
1 nlateau de 5kg)		DiotoBique		
Légumes déshydratés : pois chiches sachets 1kg - 5kg - 25kg,		Biologique		
Légumes déshydratés : pois chiches sachets 1kg - 5kg - 25kg,				
II.2 Quantité de produits				
	1.			
II 2 Informations our los torres				
II.3 Informations sur les terres				
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateu	ır ou le groupe d'opérateurs			
	1			
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont				
effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisar traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	nt l'activité ou les activités pour le compte d'un autre	opérateur, le sous-		
traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées				
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous- 2018/848	traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, d	lu règlement (UE)		
2018/848				
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opératei				
règlement (IJF) 2018/848 dont l'onérateur qui le groupe d'onérateurs res	ur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article le responsable en ce qui concerne la production bio	e 34, paragraphe 3, du		
règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs res il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant	ur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'articl te responsable en ce qui concerne la production bio	e 34, paragraphe 3, du logique et pour lesquelle		
règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs res il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant	ur ou le groupe d'operateurs conformément à l'articl ete responsable en ce qui concerne la production bio	e 34, paragraphe 3, du logique et pour lesquelle		
		e 34, paragraphe 3, du logique et pour lesquelle		
règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs res il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	II.9 Autres informations			
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur confo	rmément au programme		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle	II.9 Autres informations	rmément au programme		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme COFRAC d'accréditation Hyperlien vers le https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur confo de certification en vigueur à la date d'édition du que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	rmément au programme		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur confo de certification en vigueur à la date d'édition du que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	rmément au programme		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur confo de certification en vigueur à la date d'édition du que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	rmément au programme		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur confo de certification en vigueur à la date d'édition du que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	rmément au programme		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur confo de certification en vigueur à la date d'édition du que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	rmément au programme		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur confo de certification en vigueur à la date d'édition du que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	rmément au programme		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur confo de certification en vigueur à la date d'édition du que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	rmément au programme		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur confo de certification en vigueur à la date d'édition du que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	rmément au programme		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur confo de certification en vigueur à la date d'édition du que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	rmément au programme		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur confo de certification en vigueur à la date d'édition du que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	rmément au programme		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur confo de certification en vigueur à la date d'édition du que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	rmément au programme		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur confo de certification en vigueur à la date d'édition du que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	rmément au programme		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur confo de certification en vigueur à la date d'édition du que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	rmément au programme		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur confo de certification en vigueur à la date d'édition du que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	rmément au programme		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur confo de certification en vigueur à la date d'édition du que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	rmément au programme		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur confo de certification en vigueur à la date d'édition du que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	rmément au programme		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur confo de certification en vigueur à la date d'édition du que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	rmément au programme		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur confo de certification en vigueur à la date d'édition du que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	rmément au programme		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur confo de certification en vigueur à la date d'édition du que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	rmément au programme		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur confo de certification en vigueur à la date d'édition du que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	rmément au programm		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur confo de certification en vigueur à la date d'édition du que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	rmément au programmo		